

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 2 juin 2017, à 8 h 30, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président (par conférence téléphonique)
Marie France TRUDEL, vice-présidente (par conférence téléphonique)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Anne CORRIVEAU (par conférence téléphonique)
France HAMEL (par conférence téléphonique)
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)
Dominique TANGUAY (par conférence téléphonique)
Patrick VOYER (par conférence téléphonique)

Est absente : Suzanne VERREAULT

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général (par conférence téléphonique)
Hilaire BOUDREAU, directeur des ressources humaines
Bernard ROUSSEAU, trésorier

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 17-57

Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Dossier soumis au conseil d'administration

DRH-2017-005 Entente de principe – renouvellement de la convention collective entre le RTC et le Syndicat des salariés(ées) d'entretien du RTC, C.S.N. inc.

CONSIDÉRANT que la convention collective des salariés(ées) d'entretien du RTC est échuë depuis le 31 décembre 2016.

CONSIDÉRANT que, le 24 mai 2017, les parties sont parvenues à une entente de principe;

CONSIDÉRANT que cette entente de principe a été ratifiée par les membres du Syndicat des salariés(ées) d'entretien du RTC lors des assemblées syndicales des 30 et 31 mai 2017.

Résolution 17-58

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'entériner l'entente de principe intervenue entre le RTC et le Syndicat des salariés(ées) d'entretien du RTC, le 24 mai 2017, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DRH-2017-005 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises étant disponibles au budget 2017 et intégrées au budget des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

3. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 9 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale